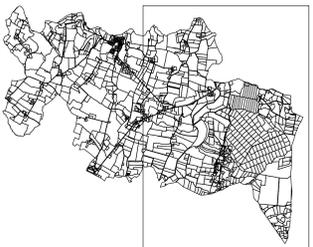




Règlement - Document graphique

Nord



Echelle : 1/5000e

Mise en rédaction le: 24. 10. 2003
PLU arrêté le: 07. 06. 2007
Société de Géométrie et de Cartographie
36 005 WINNES
Mise en compatibilité et modifié le: 08. 01. 2008

-  Espace Boisé Classé à créer ou à préserver
-  Hôte bocagère à préserver au titre de l'article L123.1.7 du code de l'urbanisme
-  Nouveau bâti
-  Recul des routes départementales
-  Cours d'eau
-  Recul des constructions de 35m depuis le cours d'eau (sauf si une étude hydraulique est réalisée et n'emet pas de contre-indications)
-  Bâti de qualité dont le changement de destination est autorisé en zone Aa (si respect des règles de réciprocité)

